



Maison d'accueil Occasionnel des parents au cours de la Maladie de l'Enfant

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 Octobre 2018

Présents : J.P GUSCHING , Président, J.R. CHEVALLIER, B. DUZER , J.L. VAUR, J. BENTATA, J.L VERGNAUD , M. OLIVE, A. CROS, F. BALLAND, P. DUMONTEL, F. RUET, C. LAFOND,

Excusés : Martine OLIVE (pouvoir)

Ordre du jour :

- 1) Point d'étape avant l'ouverture du 5 novembre 2018
- 2) Bilan financier de la construction, des aménagements et des équipements.
- 3) Reversement des fonds récoltés par l'association au CHR sous forme de subvention d'investissement.
- 4) Présentation des conventions et contrats passés par MÔME:
 - la convention du 9 août 2018 avec le CHR
 - la demande de conventionnement avec l'assurance maladie pour la prise en charge des nuitées
 - le contrat d'entretien des locaux
 - le contrat d'assurance
- 5) Complément d'une disposition du règlement intérieur prévoyant la possibilité de ne plus réadmettre des personnes ayant posé des difficultés importantes lors d'un précédent séjour
- 6) Questions diverses dont tarification

En préambule, le président rappelle que les statuts n'autorisent pas les pouvoirs au sein du conseil. Celui de Mme Olive ne peut donc pas être accepté.

POINT D'ETAPE avant l'ouverture prévue le 5 novembre 2018

Comme convenu lors de la dernière réunion le présent conseil a pour but de faire le point du projet peu de temps avant l'ouverture de la maison.

La construction est terminée et chacun a pu apprécier sa qualité ainsi que celle des équipements lors de la journée « *portes ouvertes* » du 11 octobre qui a connu une belle affluence.

Il reste à obtenir l'autorisation d'ouverture au public. La commission de sécurité passera le 23 octobre et si tout se passe bien, cette autorisation fera l'objet d'un arrêté municipal de conformité. Cet arrêté ainsi que le décompte définitif global sont nécessaires pour obtenir les fonds provenant de la ville d'Orléans et de la CAF.

Quelques précisions :

Les bénévoles ont été formés à l'utilisation du logiciel de gestion Isiconcept. Actuellement la maison ne dispose pas de ligne téléphonique dédiée et donc pas d'internet indépendant.

Dans l'immédiat, MÔME utilise le réseau internet patients qui est souvent surchargé et qui n'est pas totalement fiable.

De même, le téléphone passe par le standard de l'hôpital.

Des contacts ont été pris avec Orange pour résoudre ce problème

Au démarrage, il faudra adapter le fonctionnement à la situation actuelle et monter en charge progressivement.

Le Président remercie tout particulièrement Mr CHEVALLIER DGA, dont le soutien indéfectible a permis d'aboutir.

Mr CHEVALLIER se déclare très heureux d'avoir participé à cette « aventure » et souligne les efforts considérables consentis par l'association pour finaliser ce beau projet. Il pense que l'association peut être légitimement fière de sa réalisation.

Le personnel du CHR est également impliqué dans la réussite et la vie de la maison. Après cette première phase réussie, il faut désormais passer à celle de l'exploitation et de la gestion qui permettra aux patients et leurs familles d'être encore mieux accueillis.

Le président rappelle que la priorité de MÔME est d'accueillir les parents d'enfants hospitalisés mais qu'il est également possible d'héberger des accompagnants de patients adultes voire des patients admis en ambulatoire. Il est d'ailleurs prévu une réunion, en janvier prochain, avec le Dr MFAM, responsable de l'ambulatoire, pour évoquer ce sujet.

BILAN FINANCIER ET MODALITÉS DE REVERSEMENT DES FONDS RÉCOLTÉS

Total général des recettes	:	2.031.187,34 €
Droit de tirage du CHR	:	770.000,00 €
Équipement et fond de roulement	:	210.000,00 €
Montant à reverser au CHR	:	1.051.187,34 €

Ce reversement sous forme de subvention d'investissement nécessite une délibération du Conseil d'administration. (cf bilan financier ci-joint) Il est à noter que l'association conserve, en accord avec le CHR, 210 K€ pour l'équipement et le fond de roulement de démarrage.

Le président soumet au conseil la délibération ci-jointe. Les termes de cette délibération ont été acceptées à l'unanimité. (13 voix pour)

En conséquence, le président est autorisé à reverser les fonds récoltés au CHR sous forme de subvention d'investissement. Il pourra aussi reverser sous la même forme, les fonds encore en attente à savoir, La ville d'Orléans pour 320 K€, la CAF 150 K€ et la mutuelle Humanis pour 30 K€

Le président souligne que le coût total de la construction de 2,25 K€ dépasse de loin les prévisions originelles. Une partie de ce surcoût s'explique par les multiples modifications intervenues en cours de chantier et par la nécessité de prévoir des dispositifs sécuritaires très importants suite au classement en catégorie (O 4) de la maison demandé par le CHR alors que toutes les maisons de parents sont classées dans une catégorie moins contraignante (O 5)

Le président se dit déçu de ne pas avoir pu financer la totalité du bâtiment car le CHR devra apporter un complément de financement de l'ordre de 300 K€.

Toutefois, le CHR est désormais propriétaire d'un bâtiment de grande qualité dont la vocation participera à sa renommée et son rayonnement.

CONVENTIONS - CONTRAT PARTENARIAT

Le président présente l'économie générale de divers contrats et conventions :

- Entreprise de MENAGE « DIAMANT » contrat signé, après mise en concurrence, pour 3217 € par mois à raison de 3 plages horaires par jour 7j/7j
- Contrat de partenariat MÔME/CHR signé le 09 août 2018 . Chaque administrateur a été destinataire de ce contrat.
- La demande de conventionnement avec l'assurance maladie pour la prise en charge des nuitées a été faite et le dossier envoyé.
- Le contrat assurance multi risque SMACL a été signé pour 800 € Il comporte une assurance responsabilité civile, l'assurance des biens mobiliers appartenant à MÔME ainsi qu'une couverture des bénévoles en cas d'accident corporel.

TARIFICATION

Le budget de fonctionnement prévu est de 145 000 € par an.

Pour le moment l'assurance maladie n'a pas pris sa décision quant au conventionnement qui permettrait aux résidents de bénéficier d'une prise en charge de la nuitée jusqu'à hauteur de 75% . Cette situation est gênante car les personnes hébergées actuellement ne disposeront d'aucune aide.

Dans l'immédiat, il est proposé au conseil, les tarifs ci-après :

- 1^{er} accompagnant : 37 € petit déjeuner compris
- 2^e accompagnant : 9 € (frais de lavage du linge, douche, petit déjeuner)
- 3^e accompagnant : 9 €
- Les enfants de moins de 2 ans sont accueillis gratuitement.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité. De nouveaux tarifs seront nécessaires quand le conventionnement avec la CARSAT sera approuvé.

REGLEMENT INTERIEUR

Il est proposé de compléter le règlement intérieur par la disposition suivante : « ***Ne plus réadmettre toute personne ayant posé des difficultés importantes lors d'un précédent séjour*** »

VOTE : 13 voix POUR

INAUGURATION LE 6 DÉCEMBRE 2018

Il est prévu de dévoiler la plaque des donateurs à cette occasion.

Le Prochain Conseil d'Administration est prévu, sauf urgence, en mars - avril 2019 à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Orléans le 28 octobre 2018

JP. GUSCHING Président

COMPTE RENDU - CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 04 AVRIL 2018

- :- :- :- :- :- :-

Présents : F. BALLAND, J. BENTATA , JR. CHEVALLIER, A. CROS , P. DUMONTEL, B. DUZER, JP. GUSCHING, C. LAFOND, M. OLIVE, F. RUET, JL. VAUR, JL. VERGNAUD

Excusée : Martine OLIVE

Installation du Conseil d'Administration et élection du président et du bureau

Suite au vote de l'assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui Monsieur VAUR , en sa qualité de doyen d'âge, déclare le nouveau conseil installé et propose l' élection du président du conseil d'administration et des 8 membres du bureau pour une durée d'un an.

Monsieur Gusching Jean-Pierre est reconduit dans les fonctions de président du Conseil.
(13 voix pour dont 1 pouvoir)

Pour le bureau sont candidats : F. BALLAND, J. BENTATA , A. CROS , P. DUMONTEL, B. DUZER, JP. GUSCHING, M. OLIVE, F. RUET, JL. VERGNAUD

Patrice DUMONTEL retire sa candidature mais sera invité permanent aux réunions de bureau.

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité par un vote à bulletin secret.

Fonctions de chacun des membres :

Le président propose la répartition suivante des fonctions du bureau.

Le président est chargé de la conduite générale de l'association, des actions de communication, des relations avec la direction du CHR ainsi que du contentieux en tant que représentant légal de l'association. Il associe étroitement la vice présidente à toutes les décisions importantes.

Le Dr Josée Bentata, vice-présidente, est en charge des relations avec les personnels soignants du CHR ainsi que de l'accueil et des relations avec les familles . Elle supplée le président en son absence.

Françoise Balland a en charge l'ensemble de l'organisation du fonctionnement interne de la maison, des relations avec les partenaires, du suivi du logiciel de gestion ainsi que du contentieux lié à cette procédure administrative

Alain Cros est en charge de la logistique et des achats .

Bernard Duzer est responsable de la comptabilité et des statistiques.

Monique Olive est responsable de la gestion et de l'animation des bénévoles ainsi que de l'organisation des plannings.

Françine Ruet est en charge de l'organisation administrative générale de l'association et assiste le président pour les actions de communication et missions spécifiques .

Jean-Louis Vergnaud est chargé des systèmes d'information et du bâtiment

Cette répartition recueille un avis favorable.

Lecture par le Président, du projet de convention entre le CHR et MÔME.

Le président donne lecture du projet de convention ci-joint validé par le CHR.

Ce projet recueille un avis favorable et le président est autorisé à le signer.

Monsieur GUSCHING appelle l'attention du conseil sur la clause précisant que le CHR ne mettra pas en oeuvre des filières d'hébergement parallèles susceptibles de mettre en danger l'activité de la maison des parents.

Il s'en suit un débat.

C. LAFOND, administratrice et cadre infirmier du service de Pédiatrie indique que la Charte de l'enfant prévoit la possibilité de la présence d'un parent ,jour et nuit ,dans la chambre de l'enfant. Pour elle il, s'agit d'un acquis.

JP GUSCHING adhère aux principes généraux de cette Charte qui n'a toutefois pas de valeur réglementaire, ce à quoi Mme LAFOND répond que sa mise en oeuvre est retenue dans les critères de qualité lors de la procédure d'évaluation de la pédiatrie.

Mr CHEVALLIER DGA approuve l'idée d'une rencontre avec les différents services du pôle de pédiatrie afin de préciser ce qui se pratique et quel rôle aura à jouer la maison des parents dont la réalisation avait fait l'objet d'un soutien unanime lors du lancement du projet.

D'ores et déjà on peut penser que la maison des parents accueillera des parents dont les enfants sont en séjour long, soit le deuxième accompagnant .

Par ailleurs, il n'existe pas de possibilités d'accueil dans le service de réanimation néonatal.

JP GUSCHING fait part de son inquiétude quant à la viabilité financière de la maison d'autant plus que l'assurance maladie ne signera aucune convention avant un an d'activité. Il faudra faire un bilan après 3 mois de fonctionnement.

B. DUZER pense qu'il est indispensable que les cadres s'approprient cette maison qui est au service des parents, des enfants et du CHR.

En cas de besoin, il pourra être fait de la place aux accompagnants de patients adultes mais ce n'est pas la philosophie première de la structure.

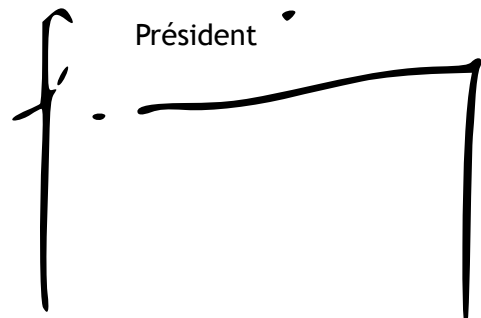
Information

Monsieur VAUR, membre de la Ligue contre le Cancer, informe que la Ligue accorde une nouvelle subvention de 10.000 euros pour l'année 2017 et demande à ce que des factures soient adressées au président pour permettre de verser le montant des deux subventions annoncées pour un total de 20 000 €.

Aucune autre question n'étant posée , la séance est levée. Une nouvelle réunion aura lieu avant l'ouverture pour associer le plus possible l'ensemble du conseil à cette période préparatoire délicate.

JP GUSCHING

Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a vertical line that forms a rectangular shape.